

M. le Maire informe l'Assemblée que par courrier en date du 26/06/2025, Karine LEBATTEUX a fait part de sa décision de démissionner du conseil municipal. La démission a été acceptée par M. le Préfet à compter du 08/07/2025.
Le conseil municipal passe à 18 membres.

Présents : Jean-Yves AVIGNON, Katia HARDOUIN, Loïc JARROSSAY, Stéphane FOURNIER, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Pascal MAZÉ, Gladys TORTAY, Arnaud GOYÉ, Peggy BROSSARD, Richard MONTEWIS, Dominique ROUSSEAU, Jocelyne PILON, Joëlle BRUNET, Alain GALY, Virginie SIEG, Vincent LELOUP, Cécile JANVIER.

Absents excusés : Stéphane FOURNIER (pouvoir à Pascal MAZÉ), Richard MONTEWIS (pouvoir à Dominique ROUSSEAU), Jocelyne PILON (pouvoir à Stéphanie SIMON), Virginie SIEG (pouvoir à Joëlle BRUNET).

Absent : Arnaud GOYÉ, Alain GALY

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Katia HARDOUIN.

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 2 juillet 2025

1.	Désignation d'un secrétaire de séance	2
2.	Composition du conseil municipal et détermination du nombre d'adjoint suite à une démission et indemnités d'élus.	2
a)	Détermination du nombre d'adjoints.....	2
b)	Indemnité des élus	2
c)	Désignation d'un conseiller communautaire.....	2
3.	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2025	2
4.	Finances	3
a)	Décision modificative du budget communal	3
b)	Paiement des entrées à Spaycific'zoo	4
c)	Participation au coût du diplôme BAFA.....	5
d)	Tarif sortie à Paris	5
e)	Admission en non-valeur.....	5
f)	Mise à jour facturation de capture des animaux errants	5
5.	Répartition des sièges du conseil de communauté mandat 2026-2032.....	5
6.	Construction d'une nouvelle piscine communautaire	6
7.	Médiathèque :	6
a)	Nom de la médiathèque	6
b)	Suivi de chantier.....	6
8.	Urbanisme : Présentation des déclarations d'intention d'aliéner	6
9.	Mise à disposition de salle dans le cadre des élections municipales 2026	6
10.	Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal	7
11.	Divers	7

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Délibération 2025/07/01 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix « pour » décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Katia HARDOUIN pour remplir cette fonction.

2. Composition du conseil municipal et détermination du nombre d'adjoint suite à une démission et indemnités d'élus.

a) Détermination du nombre d'adjoints

Délibération 2025/07/02 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-2,

Vu la démission de Karine LEBATTEUX, Adjointe en date du 08/07/2025, date d'acceptation de la démission par M. le Préfet,

Suite à cette démission, s'est posée la question du remplacement de l'adjointe qui avait la délégation de la base de loisirs du Domaine du Houssay et du cimetière,

M. le Maire, lors de la réunion de pré-conseil du 08 juillet dernier, en présence de 9 élus, a sollicité les élus pour le remplacement au poste d'adjoint en charge du Houssay.

A l'unanimité, les élus présents n'ont pas souhaité la nomination d'un nouvel adjoint.

L'organisation mise en place sera assurée par Loïc Jarrossay Adjoint aux travaux/bâtiments/voirie, Richard Montewis, conseiller délégué à l'urbanisme/environnement et Pascal Mazé conseiller délégué aux travaux/bâtiments/voirie.

M. le Maire propose donc de réduire le nombre d'adjoints et de passer ce nombre à 4,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour et 1 voix contre (Joëlle BRUNET), décide :

- **de fixer à quatre le nombre de postes d'adjoints au maire.**

b) Indemnité des élus

Réflexion pour le conseil municipal de septembre.

c) Désignation d'un conseiller communautaire

Vu la démission de Karine LEBATTEUX au 08/07/2025, date d'acceptation de la démission par le Préfet,

Vu que Mme LEBATTEUX était conseillère communautaire,

Il convient de la remplacer au sein du conseil de communauté,

Considérant qu'il n'y a plus de candidat sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire de 2020,

Le siège est donc pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire, soit Stéphanie SIMON.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2025

Délibération 2025/07/03 :

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 19 juin 2025 a été établi et validé par la secrétaire de séance puis transmis aux membres du conseil municipal pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix « pour » approuve le procès-verbal du 19 juin 2025.

4. Finances

a) Décision modificative du budget communal

Délibération 2025/07/04 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 12/03/2025,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30/06/2025

M. le Maire donne la parole à Katia Hardouin adjointe aux finances qui expose à l'Assemblée,

La décision modificative porte sur les éléments suivants :

Chapitre	Compte	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Gestionnaire	Observations
65 – Autres charges de gestion courante	65883 – Déficit sur opérations de gestion	- 6 016.04 €		3	Dépenses non prévues au budget. Vir sur le chap 023 pour alimenter le compte et permettre le virement à la section d'investissement
023 – Vir à la section d'investissement			+ 6 016.04 €	3	On crédite ce compte pour pouvoir faire un virement à la section recettes d'investissement
21 – Immobilisations corporelles	212 – Aménagement de terrain		+ 2 016.04 €	3	Remise en état des espaces verts impasse des Peupliers (remboursé par Thelem Assurances)
21 – Immobilisations corporelles	21621 – Biens culturels		+ 4 000 €	3	Achat sculpture terrain Baillet non prévu au budget
021 – Vir de la section de fonctionnement			+ 6 016.04 €	3	Vir de la section dépenses de fonctionnement en recettes d'investissement
011 – Charges à caractère général	61521 – Entretien sur bois et forêts	- 3 000 €		3	Mouvement de crédits en interne
011 – Charges à caractère général	615231 – Entretien et réparation sur voirie		+ 3 000 €	3	Mouvement de crédits en interne
011 – Charges à caractère général	61551 – Entretien sur matériel roulant	- 500 €		3	Mouvement de crédits en interne
011 – Charges à caractère général	618 – Divers services extérieurs		+ 500 €	3	Mouvement de crédits en interne
011 – Charges à caractère général	624 – Transports	- 975.65 €		2 – (05201)	Mouvement de crédits en interne et à la demande des écoles mat
011 – Charges à caractère général	60632 – Fournitures de petit équipement		+ 200 €	2-(05201)	Mouvement de crédits en interne et à la demande des écoles mat
011 – Charges à caractère général	6067-Fournitures scolaires		+ 400 €	2-(05201)	Mouvement de crédits en interne et à la demande des écoles maternelle
011 – Charges à caractère général	6068 – Autres fournitures		+ 375.65 €	2-(05201)	Mouvement de crédits en interne et à la demande des écoles maternelle
011 – Charges à caractère général	60632 – Fournitures de petit équipement	- 499.52 €		2-(05202)	Mouvement de crédits en interne et à la demande des écoles élémentaire
011 – Charges à caractère général	6067-Fournitures scolaires		+ 499.52 €	2-(05202)	Mouvement de crédits en interne et à la demande des écoles élémentaire
65 – Autres charges de gestion courante	65748 – Subvention personnes de droit privée	- 8 000 €		4	Participation Spaycific Zoo versée sur facturation au nombre d'entrée et non sous forme de subvention
011 – Charges à caractère général	6288 – Autres services extérieurs		+ 8 000 €	4	Participation Spaycific Zoo versée sur facturation au nombre d'entrée et non sous forme de subvention
65 – Autres charges de gestion courante	65883 – Déficit sur opérations de gestion	- 6 000 €		4	Mouvement de crédits en interne suite dépenses non prévues et dépassement de budget
011 – Charges à caractère général	60631 – Fourniture d'entretien		+ 4 000 €	4	Dépassement de budget
011 – Charges à caractère général	6288 – Autres services extérieurs		+ 2 000 €	4	Nettoyage des locaux des écoles non prévu au BP
011 – Charges à caractère général	615228 – Autres bâtiments	- 10 000 €		1	Vir de crédits au chap 021 pour vir à la section d'inv – ttx luminaires écoles
011 – Charges à caractère général	615232 – Entretien et réparation sur réseaux	- 10 000 €		1	Vir de crédits au chap 021 pour vir à la section d'inv – ttx luminaires écoles
011 – Charges à caractère général	615231 – Entretien et réparation sur voiries	- 3 000 €		1	Vir de crédits au chap 021 pour vir à la section d'inv – ttx luminaires écoles
023 – Vir à la section d'investissement			+ 23 000 €	1	On crédite ce compte pour pouvoir faire un virement à la section recettes d'investissement
021 – Vir de la section de fonctionnement			+ 23 000 €	1	Vir de la section dépenses de fonctionnement en recettes d'investissement
21 – Immobilisations corporelles	2131 – Constructions bâtiments publics		+ 23 000 €	1	Achat de fourniture pour remplacement des luminaires par des leds dans le bâtiment école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix, adopte la décision modificative n°1 du budget de la commune comme indiqué ci-dessus.

b) Paiement des entrées à Spaycific'zoo

Délibération 2025/07/05 :

Vu l'avis de la commission finances du 30/06/2025,

Vu la gratuité des entrées au parc pour les spayens et les écoles de la commune,

La commune s'engage à rembourser les entrées des spayens et les visites des écoles de la commune,

Au titre de l'année 2024, la commune prend en charge la facture correspondant à ces entrées dont le tarif unitaire est fixé à 6 € soit un montant total de 8 040 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix décide de payer les entrées des spayens et des écoles de Spay au titre de l'année 2024 pour un tarif unitaire de 6 € pour un montant total de 8 040.00 €.

c) Participation au coût du diplôme BAFA

Délibération 2025/07/06 :

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances qui expose,

Marine Berger travaille au service périscolaire,

La commission Finances du 30/06/2025 a émis un avis favorable pour une participation de la commune à hauteur de 50% du coût total de la formation Bafa avec un engagement de travailler une année pour la commune.

L'agent a passé une première partie de son diplôme (formation générale) pour un montant de 443 €. La seconde partie sera réalisée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour :

- **Accepte que la commune participe à hauteur de 50% du coût total de la formation Bafa. Un premier montant sera versé à l'agent, soit 221.50 €. Une deuxième participation à hauteur de 50% sera versé sur justificatif pour la deuxième partie du diplôme.**
- **Que Marine Berger s'engage à travailler une année pour la commune sur l'année scolaire 2025/2026,**
- **Mandate M. le Maire pour signer une convention correspondant à cet engagement.**

d) Tarif sortie à Paris

Délibération 2025/07/07 :

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30/06/2025,

M. le Maire donne la parole à Nicolas ALLAIN, Adjoint à l'animation et festivités qui informe que la commune propose une sortie familiale à Paris le 14/12/2025.

Il est prévu un transport en car à Paris.

Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Un car sera mis à disposition, nombre de place limité à 60 personnes.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Habitants de Spay, agents communaux : 50 €
- Personnes non domiciliées à Spay : 75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par voix pour, fixe les tarifs de la sortie familiale du 14/12/2025 comme indiqué ci-dessus ; l'encaissement sera fait sur la régie communale de Spay.

Les inscriptions et le paiement (par chèque uniquement) se feront à des dates et horaires prévus à cet effet.

e) Admission en non-valeur

Délibération 2025/07/08 :

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2343-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30/06/2025,

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances qui présente les admissions en non-valeur,

Vu l'état des restes à recouvrer dressé par le trésor public, pour un montant de 2 097.29 €, dont 1 405.94 € au titre d'une location de salle et 691.35 € au titre de la cantine/périscolaire,

Ne pouvant recouvrer les titres, le trésor public demande l'admission en non-valeur de ces titres.

Les admissions en non-valeur ont été examinées le 30/06/2025, par la commission finances qui a arrêté la liste des titres à annuler pour un montant de 2 097.29 € sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour, accepte de passer ces sommes en créances admises en non-valeur au compte 6541 sur le budget de la commune pour 2 097.29 €.

f) Mise à jour facturation de capture des animaux errants

Néant

5. Répartition des sièges du conseil de communauté mandat 2026-2032

Délibération 2025/07/09 :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la conférence des maires concernant la répartition des sièges du conseil de communauté du mandat 2026-2032 vu le renouvellement général des mandats municipaux en 2026.

Commune	Population municipale 1 ^{er} janvier 2025	Nombre de conseiller communautaire	
		De droit	Par accord local
La Suze-sur-Sarthe	4 628	6	6
Cérans-Foulletourte	3 365	4	5
Guécélard	3 200	4	5
Spay	2 821	4	4
Roëzé-sur-Sarthe	2 546	3	4
Malicorne-sur-Sarthe	1 881	2	3
Mézeray	1 853	2	3
Etival-lès-le-Mans	1 852	2	3
Fillé sur Sarthe	1 543	2	2
Louplande	1 496	2	2
Voivres-lès-le-Mans	1 350	1	2
Parigné-le-Pôlin	1 038	1	2
Chemiré-le-Gaudin	996	1	2
Souigné-Flacé	646	1	1
St Jean du Bois	612	1	1
Fercé-sur-Sarthe	577	1	1
Total	30 404	37	46

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix décide d'approuver le tableau de répartition ci-dessus.

6. Construction d'une nouvelle piscine communautaire

Pour information, le conseil communautaire a délibéré le 26/06/2025

7. Médiathèque :

a) Nom de la médiathèque

Délibération 2025/07/10 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que pour la poursuite du projet, un nom doit être donné à la future médiathèque et propose le nom suivant : Médiathèque de Spay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 3 abstentions (Loïc JARROSSAY, Joëlle BRUNET et Virginie SIEG) décide d'attribuer le nom « Médiathèque de Spay ».

b) Suivi de chantier

8. Urbanisme : Présentation des déclarations d'intention d'aliéner

Néant

9. Mise à disposition de salle dans le cadre des élections municipales 2026

Délibération 2025/07/11 :

Vu l'article L2144-3 du Code Général des collectivités territoriales qui prévoit que :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande.

Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Vu l'article L52-8 du code électoral qui prévoit que :

« Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. »

M. le Maire expose à l'Assemblée, que les salles communales étaient mises à disposition gratuitement pour les listes se présentant aux élections municipales pour des réunions de listes ou des réunions publiques et demande à l'Assemblée de valider ce principe et en définir les conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour :

- **approuve la mise à disposition de salles au Centre Communal Polyvalent Joël Le Theule, et à la Maison des Associations**
- **dit que cette mise à disposition sera gratuite pour tous les candidats se présentant aux élections municipales 2026 sur la commune de Spay,**
- **une attestation relative à la mise à disposition d'une salle sera délivrée au candidat,**
- **la demande doit émaner au minimum 15 jours avant la date de réunion,**
- **dit que la mise à disposition tiendra compte de l'utilisation des salles, leur disponibilité, le fonctionnement des services,**

10. Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal

11. Divers

Dates des prochains conseils municipaux

2025	Commune		Communauté de communes	
	Réunion de pré conseil	Conseil municipal	Bureau	Conseil communautaire
Septembre	09	11	04	18 Guécélard
Octobre	14	16	02/16	30 Malicorne
Novembre	18	20	13/27	/
Décembre	16	18		11 Louplande

M. le Maire passe la parole aux élus référents qui exposent les dossiers en cours des commissions communales et communautaires.

Séance levée à 21h20

Monsieur le Maire
Jean-Yves AVIGNON

Secrétaire de séance
Katia HARDOUIN